

NOUVEAUX DÉTACHÉS MLF : L'HISTORIQUE ET LE GLAS D'UNE FORT MAUVAISE IDÉE...

A la base de cette mauvaise idée, le décret 2007-1796 du 19 décembre 2007. Ce décret, rappelons-le, oblige l'employeur, à partir du 01 janvier 2009, à payer à l'Etat la part patronale des cotisations de pensions civiles, auparavant exonérée. La MLF tentant d'éviter de passer à la caisse, a essayé de faire payer les frais à ses personnels...

Ces derniers ont en effet reçu fin novembre 2008 un document (émanant d'un coordonnateur MLF local pour l'Espagne) qui, sans faire aucune référence à la vraie cause du changement, se contentait d'informer froidement les personnels qu'à partir de la rentrée suivante, ils basculeraient sur un contrat de travail de droit espagnol. Comme il fallait bien s'appuyer sur quelque chose, la Mission Laïque ou plutôt son coordonnateur pour l'Espagne parlait d'une soudaine obligation (sans produire aucune copie de documents officiels à l'appui) de changer les contrats en vertu d'une directive datant de 1996 et relative au détachement des travailleurs salariés dans le cadre d'une prestation de services ! Aucune consultation avec les délégués syndicaux représentatifs pour l'Espagne n'avait été opérée au préalable par la MLF...

Nos collègues se sont donc retrouvés donc avec une décision de taille, tant au niveau professionnel que personnel, à prendre en quelques semaines à peine. Pour certains, les impératifs familiaux ne laissaient d'ailleurs aucun choix. Pour d'autres, le document transmis agissait comme moyen de pression puisqu'il évoquait les modalités d'une réintégration à demander ... avant le 5 décembre 2008 !

Que leur proposait-on ? Un détachement, certes, et des conditions salariales dans un premier temps maintenues, tout au moins en surface. Nos collègues étaient prélevés à la source pour les pensions espagnoles. Ils pouvaient, s'ils le souhaitaient, continuer à cotiser au régime Fonction Publique français mais cela au prix d'une double cotisation.

De grandes promesses leur étaient faites sur le maintien de leur emploi et de leur pouvoir d'achat, mais la FSU n'oubliait pas qu'elles avaient déjà été prononcées dans le réseau, lors de déconventionnements AEFÉ et de reprises MLF et qu'elles n'avaient pas toujours été tenues. Il y avait la question des impôts, supérieurs en Espagne, et celle d'une retraite bien inférieure pour ceux qui auraient choisi de ne continuer à cotiser qu'en Espagne...

Après une rencontre inutile avec le Service Culturel de l'Ambassade de France en Espagne (totalement impuissant

voire goguenard, comme d'habitude il l'est sur les dossiers MLF ou AEFÉ posant problème...) et une CCP tenue en décembre 2008 avec des représentants de la MLF du siège qui campaient sur leurs positions, la seule FSU soutenait (seul appel déposé à la demande de nos collègues) un mouvement de grève très suivi en Espagne le 13/01/2009...

Grévistes détachés MLF le 13-01-2009

Murcia 16/17

Saragosse 13/15

Valladolid 5/6

Tenerife 9/10

Palma 8/10

La MLF, après avoir dans la précipitation la plus totale annoncé que les collègues de Palma, récemment déconventionnés et repris par la MLF, voyaient le nouveau contrat s'appliquer dès janvier 2009, a fait marche arrière à quelques jours de la grève et leur proposait de ne le leur appliquer qu'à partir de septembre (comme pour les autres établissements).

Suite à cette grève, nouveau coup de théâtre: la MLF a annoncé juste avant le groupe de travail du 14 février 2009 un moratoire d'une année pour la mise en place du nouveau statut. La FSU Espagne, invitée enfin à cette réunion, a réitéré ses doutes quant aux possibilités juridiques de la MLF qui visait l'exonération de la cotisation patronale en France et a réaffirmé l'opposition totale des collègues à ce projet pour des raisons financières évidentes. Le SE-UNSA, pour sa part, continuait à dire qu'il y avait "moyen de s'entendre ". L'UNSA, heureusement, était d'accord avec la FSU, pour dire qu'il fallait d'abord consulter les collègues; mais le SNUipp et le SNES Espagne affirmaient fortement leur pessimisme sur toute possibilité d'accord au vu des manques à gagner bien réels que cela allait supposer pour les personnels, malgré une proposition d'indemnité "compensatoire"...

*La MLF prétendait donc mettre en place un calendrier très "serré" de "concertations" avec les détachés afin de réunir à nouveau le groupe de travail (réunion prévue aux alentours du 27 mars 2009 selon le SE, plutôt en avril, selon la FSU et...jamais tenue !) et que le projet soit définitivement rédigé et établi fin juin 2009, ce avant le "moratoire"... On sait ce qu'il en a été de ce calendrier... Et des changements importants sont soudainement intervenus à la tête de la MLF... **Tout cela pour aboutir à l'annonce du 7 octobre 2009, qui confirme la victoire de la FSU et des personnels en lutte sur le dossier des détachés Espagne. Mais le SNUipp Espagne demeure vigilant.***